

Liste des pièces des dossiers d'enquête publique



Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) Création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques

PIECES COMMUNES AUX DEUX DOSSIERS

- Liste des pièces des dossiers d'enquête publique (Sommaire)
- Avertissement
- Arrêté d'enquête publique du Président de la Métropole de Lyon du 31 janvier 2022
- Avis d'enquête publique
- Décision du Tribunal Administratif du 24 novembre 2021 désignant les membres de la commission d'enquête

DOSSIER MODIFICATION PLUH

Documents administratifs :

- Délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du 15 mars 2021 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à la modification n° 3 du PLU-H
- Délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du 27 septembre 2021 arrêtant le bilan de la concertation de la modification n° 3 du PLU-H
- Bilan de concertation de la modification n° 3 du PLU-H
- Délibérations du Conseil de la Métropole de Lyon du 27 septembre 2021 considérant comme justifiées l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 de Curis-au-Mont-d'Or, de la zone AU2 nord Bourg à Dardilly, de la zone AU2 de Favière-Montluzin à Lissieu, de la zone AU2 de Fromentaux à Meyzieu, de la zone AU3 de la côte ouest à Saint-Priest et de la zone AU1 de Croix Luizet à Villeurbanne
- Avis de l'Autorité environnementale
- Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- Avis des communes et organismes divers (Etat, Personnes publiques associées)

Modification n° 3 du PLU-H :

- **à l'échelle de la Métropole de Lyon (Tome 1/3)**
 - un rapport de présentation comprenant :
 - . un exposé général des motifs des changements apportés au PLU-H, qui expose une synthèse des évolutions proposées sur l'ensemble des communes concernées du Grand Lyon,
 - . un état des superficies des zones et des protections des espaces végétalisés (avant et après modification),
 - . le recensement des terrains susceptibles d'accueillir des logements (art.R.302-1-13 du code de la construction et de l'habitat),
 - . l'actualisation de l'évaluation environnementale,
 - . des chiffres clés et indicateurs de l'habitat,
 - le règlement comprenant les éléments avant et après modification,
 - le programme d'orientations et d'actions de l'habitat (POA-H) modifié.
- **à l'échelle de chaque commune (Tome 1/3 : Albigney-sur-Saône à Grigny – Tome 2/3 : Irigny à Rillieux-la-Pape – Tome 3/3 : Rochetaillée-sur-Saône à Villeurbanne) :**
 - un exposé des motifs des changements apportés au PLU, qui recense tous les points de modification avec leurs objectifs en matière d'urbanisme et leurs conséquences sur les éléments du dossier,
 - pour chaque point, les éléments du dossier de PLU-H avant et après modification.

Dossier création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques



- Notice de présentation
- Porter à connaissance du Préfet en date du 14 décembre 2020
- Dossier des périmètres délimités des abords de 50 monuments historiques (rapports de présentation et plans) :
 - Caluire-et-Cuire - Maison de la Rivette
 - Caluire-et-Cuire - Maison des Frères
 - Caluire-et-Cuire - Maison du Docteur Dugoujon
 - Caluire-et-Cuire - Usine des eaux
 - Dardilly - Monument aux morts
 - Ecully - Edicule Renaissance
 - Ecully - Vestiges de l'aqueduc gallo-romain de la Brévenne
 - Ecully - Maison d'Anthouard
 - Ecully - Manoir de Greysolière
 - Fontaines-Saint-Martin - Porte du château du Buisson
 - Irigny - Croix de chemin
 - Irigny - Villa et jardin Bagatelle
 - Lyon 2^{ème} - Hôtel Terminus
 - Lyon 3^{ème} - Prison Montluc
 - Lyon 3^{ème} - Hôpital Edouard Herriot
 - Lyon 3^{ème} - Grand temple protestant
 - Lyon 3^{ème} - Préfecture du Rhône
 - Lyon 3^{ème} - Villa Berliet
 - Lyon 5^{ème} - Aqueduc romain du Gier et restes enclavés dans le Fort Saint Irénée
 - Lyon 5^{ème} - Hôpital Debrousse
 - Lyon 6^{ème} - Eglise Saint Pothin
 - Lyon 6^{ème} - Parc de la Tête d'Or
 - Lyon 6^{ème} - Hôtel du Gouverneur
 - Lyon 6^{ème} - Fontaine Place Maréchal Lyautey
 - Lyon 6^{ème} - Gare des Brotteaux
 - Lyon 7^{ème} - Stade de Gerland
 - Lyon 7^{ème} - Halle Tony Garnier
 - Lyon 8^{ème} - Ancienne villa des Frères Lumière
 - Lyon 8^{ème} - Hangar du premier film
 - Lyon 8^{ème} - Monument aux morts des Italiens – Cimetière de Guillotière
 - Lyon 8^{ème} - Monument à la gloire du service de santé Grange Blanche
 - Lyon 9^{ème} - Immeuble Cateland
 - Lyon 9^{ème} - Chais Beaucairois
 - Lyon 9^{ème} - Villa Gorge de Loup
 - Lyon 9^{ème} - Deux villas Tony Garnier
 - Lyon 9^{ème} - Eglise et cloître Notre Dame
 - Lyon 9^{ème} - Le Châtelard
 - Lyon 9^{ème} - La Prévôté
 - Oullins - Ecole Saint Thomas d'Aquin et sa chapelle
 - Oullins - Immeuble dit Le Castel
 - Oullins - Maison de la Cadière
 - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Tour de l'ancien château



- Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Ancienne Eglise
 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Vestiges du pont siphon de Beaunant
 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Vestiges et piles de l'Aqueduc « du chemin de Narcel »
 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Tour du télégraphe
 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Maison du 50 rue Joseph Ricard
 - Saint-Genis-Laval - Château de Lumagne
 - Tassin-la-Demi-Lune - Réservoir de fuite de l'aqueduc de la Brévenne
 - Villeurbanne - Monument aux morts de Cusset
- Délibération du conseil de la Métropole de Lyon du 27 septembre 2021 donnant un avis favorable aux propositions formulées par l'architecte des bâtiments de France (ABF)

Le Président de la Commission
d'enquête

Daniel DERORY